Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 53 (1996)

Heft: 6

Vorwort: L'Association olympique suisse, pour vous servir!

Autor: Nyffenegger, Eveline

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Association olympique suisse, pour vous servir!

Eveline Nyffenegger

L'événement historique qui s'est déroulé il y a quelques semaines mérite d'être repris. A la fin du mois d'avril dernier, on assistait non pas au mariage, mais à la fusion de deux géants: l'Association suisse du sport (ASS) et le Comité olympique suisse (COS), deux vénérables institutions âgées respectivement de 75 et 85 ans. Il aura fallu près de trois années de négociations souvent délicates, menées par un groupe de projet, pour mettre sur pied la toute nouvelle association faîtière du sport suisse de droit privé, l'Association olympique suisse (AOS).

Il est vrai que les structures désuètes de l'ASS et du COS ne répondaient plus – à l'ère du management – aux attentes actuelles du sport, ce dernier ayant fortement évolué tant du point de vue social, que scientifique et technique. Dans le cadre de l'ASS et du COS, quelque 50 personnes siégeaient jusqu'à vingt fois par an dans des comités, commissions et sous-commissions, d'où perte de temps, dispersion des forces et frais élevés. Dans la nouvelle organisation, elles ne seront plus qu'une douzaine à traiter des affaires en trois fois moins de réunions. En bref, la simplification des structures administratives et l'allégement des coûts seront tout bénéfice pour la communauté suisse du sport.

Bon vent à la toute nouvelle association.

Personne ne sera congédié professionnellement, puisque la réorganisation touchera celles et ceux qui ont fait du bénévolat, du bénévolat à un échelon supérieur, celui qui mène à la reconnaissance publique, aux honneurs et à la représentation, auquel il est parfois difficile de renoncer malgré tout.

Le pouvoir exécutif sera concentré dans les mains d'une poignée de personnes qui auront plus de facilité pour agir et réagir très rapidement quand cela s'avérera nécessaire, au plan politique également.

Des questions de détails relatives aux structures de la nouvelle Association olympique suisse doivent encore être discutées: le système des votations par exemple, équilibrant la représentation des voix entre les 81 fédérations sportives membres, grandes et petites, olympiques (35) et non olympiques. Le système de la nouvelle association est conçu à deux niveaux: celui d'un parlement du sport formé de représentants des fédérations et celui d'un conseil exécutif. En outre, deux comités s'occuperont plus spécialement et en permanence du sport d'élite et du sport populaire.

Comme l'a si bien dit René Burkhalter, *la maison commune du sport a été reconnue et acceptée. Une maison sans portes latérales par où s'échapper par des chemins détournés. Tous les sportifs suisses vont maintenant entrer et sortir de leur maison par la même porte.* Nous nous réjouissons tous de cet événement!

L'Association olympique suisse deviendra opérationnelle le 1er janvier 1997. Auparavant, elle devra encore nommer, cet automne, les personnes appelées à barrer l'embarcation.

Et en ce qui concerne le sport de droit public, on peut se demander quand il disposera d'un office fédéral du sport. ■